



Les VERT-E-S suisses
Joanna Haupt
Waisenhausplatz 21
3011 Bern
joanna.haupt@gruene.ch
031 511 93 20

Commission de la sécurité
sociale et de la santé publique
Madame Barbara Gysi,
Présidente de commission
familienfragen@bsv.admin.ch

Berne, le 7 janvier 2026

Réponse à la consultation sur 23.406 n lv. pa. Jost. Des familles fortes grâce à des allocations adaptées

Madame la Présidente de commission,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

Remarques générales

Ces dernières années, la situation financière des ménages s'est sensiblement dégradée sous l'effet conjugué de la hausse des primes maladie et de l'augmentation des loyers dans de nombreux cantons. Cette situation fait basculer chaque année de nombreuses familles avec enfants dans la pauvreté : en 2023, 14% des familles monoparentales et 9% des familles avec trois enfants ou plus, étaient considérées comme pauvres. Afin de soutenir les familles, certains cantons versent des allocations familiales supérieures au minimum national, mais il existe de grandes inégalités en fonction du lieu de domicile. Pour les VERT-E-S, il est nécessaire de réduire les inégalités cantonales en augmentant significativement le montant minimal des allocations familiales. **Nous sommes donc favorables à l'initiative parlementaire mentionnée en titre, même si la hausse prévue reste insuffisante.**

Remarques détaillées et demandes

Afin de ne pas se volatiliser en cas d'inflation, les allocations familiales doivent être adaptées régulièrement à l'évolution du coût de la vie. Le retour de l'inflation depuis 2021 a largement démontré qu'une hausse des prix de 5% représenterait une évolution insoutenable pour la plupart des ménages. L'existence de ce seuil minimal est inefficace et explique pourquoi le montant des allocations familiales minimales n'avait pas évolué entre 2009 et janvier 2025,

malgré la nette détérioration du pouvoir d'achat. Il est essentiel de prévoir une adaptation des allocations familiales bien avant que le seuil de 5% de renchérissement ne soit franchi.

Les VERT-E-S :

- Soutiennent l'initiative parlementaire Jost et rejettent donc la minorité Vietze de non entrée en matière
- Soutiennent et saluent la minorité Marti à l'art. 5 al. 3
- Rejettent les minorités Gutjahr à l'art. 5 al. 1, 2 et 3
- Rejettent la minorité Sauter à l'art. 16 al. 2^{bis}

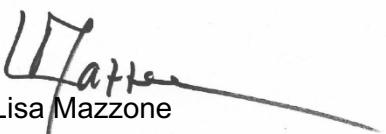
Par ailleurs, nous demandons une hausse supplémentaire des allocations familiales :

- D'un montant minimal de 435 francs par mois pour les allocations pour enfants
- Et de 585 francs par mois pour les allocations de formation

Pour les VERT-E-S, la hausse des allocations familiales est une mesure nécessaire mais largement insuffisante. **Pour soutenir véritablement les familles, il est nécessaire de repenser entièrement notre politique familiale.** Afin de s'assurer qu'aucun obstacle financier ne se mette en travers de la route des familles, l'État doit soutenir les parents dès la naissance et pas seulement à partir de l'entrée à l'école obligatoire. Il est urgent d'allouer plus de moyens aux crèches, à l'accueil de jour et aux écoles à journée continue. De plus, les VERT-E-S demandent la création d'un congé familial de minimum 18 semaines pour chaque parent, afin de leur permettre de s'occuper de leurs enfants dans les premiers mois de vie.

L'initiative parlementaire Jost vise à éviter que les familles renoncent à faire des enfants uniquement pour des raisons financières et à protéger les enfants contre la pauvreté. Afin d'atteindre ce but, d'autres changements structurels sont nécessaires. Les VERT-E-S distinguent en priorité l'abolition du système de prime par tête en faveur d'un système de prime lié au revenu, et des mesures ambitieuses permettant d'offrir à toutes les familles l'accès à un logement abordable quel que soit leur canton de domicile.

Avec nos salutations distinguées,


Lisa Mazzone
Présidente


Joanna Haupt
Secrétaire politique